



Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 9 juin 2023

Présents : Marc DELECLUSE ; Marie Lise BOURGHELLE ; Elisabeth ATMEARE ; Marie-Noëlle LEBRUN ; Marjorie DEFRETIN ; Alain GAUSIN ; Jean Marc MACKRE ; Damien DALLA COSTA ; Eric MAJORCZYK ; Annie MATHON ; Guido GHERARDINI ; Nadine DARCO ; Marie Laure DOXIN.

Excusés : Maryse PAYEN, donne pouvoir à Alain GAUSIN, Patrice WIESZCZOSZYNSKI donne pouvoir à Marc DELECLUSE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Madame Elisabeth ATMEARE est nommée secrétaire de séance.

I. Elections sénatoriales 2023 – Désignation des délégués titulaires et des délégués suppléants pour l'élection des sénateurs du 23 septembre 2023

Il a été procédé à l'élection des délégués et des suppléants suivant le système de la représentation proportionnelle en application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15 Bulletins blancs : 1 Bulletins nuls : 0 Suffrages exprimés : 14

Ont obtenu :

Liste 1 : « Ensemble pour Rieulay, notre village » : 14 voix.

Ont été proclamés élus en qualité de délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs : Marc DELECLUSE - Marie Lise BOURGHELLE - Alain GAUSIN.

Ont été proclamés élus en qualité de délégués suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs : Maryse PAYEN - Guido GHERARDINI - Elisabeth ATMEARE.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 11 AVRIL 2023

= > Adopté à l'unanimité.

III. DELIBERATIONS

❖ AFFAIRES GENERALES

1. Jury criminel : constitution de la liste préparatoire de la liste des jurés de la cour d'assise du Nord

Conformément aux dispositions du Code de procédure pénale, il appartient à Monsieur le maire de constituer publiquement la liste préparatoire des jurés de la cour d'assise du Nord pour l'année 2024. Cette liste doit être établie à partir de la liste électorale, par tirage au sort d'un nombre de

noms triple de celui fixé par arrêté préfectoral. Le nombre de jurés désigné pour la commune de Rieulay étant de 1, il convient de tirer au sort 3 noms.

Le Conseil Municipal a désigné par tirage au sort les jurés suivants :

- Madame BRZECHWA Léa Hélène,
- Monsieur VAMELLE Claude,
- Madame VAN OVERTVELT Christine.

= > Adopté à l'unanimité.

2. Désignation des délégués de la commune de Rieulay au syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional Scarpe-Escout

En séance du 10 juin 2020, le Conseil Municipal a désigné les délégués représentant la commune au syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional Scarpe-Escout.

Suite à la modification des délégués représentant la commune au sein du PNR Scarpe Escout, il convient de procéder à la désignation des nouveaux représentants.

Sont élus à la majorité absolue (15 voix) pour siéger au Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional Scarpe Escout :

<u>Délégué titulaire</u>	<u>Délégué suppléant</u>
<i>Damien Dalla Costa</i>	<i>Maryse PAYEN</i>

❖ FINANCES

3. Attribution d'aides financières aux installations économes en énergie

Suite à l'examen des dossiers, le Conseil Municipal a attribué une aide financière aux installations économes en énergie à :

- Monsieur Sébastien PALAMARINGUE pour l'isolation des rampants ou des combles perdus (138.5 m²) ouvrant droit à une subvention de 277 euros,
- Monsieur et Madame Chavalle pour l'acquisition d'une pompe à chaleur air / eau ouvrant droit à une subvention de 300 euros.

= > Adopté à l'unanimité.

4. Attribution d'aides financières à l'achat de véhicules électriques

Suite à l'examen des dossiers, le Conseil Municipal a attribué une aide financière à l'achat de véhicules électriques à :

- Monsieur Jean-Yves MONHAY pour l'achat d'une voiture électrique, ouvrant droit à une subvention de 300 euros,

- Monsieur Lucien VASSEUR pour l'achat pour l'achat d'une voiture électrique, ouvrant droit à une subvention de 300 euros,
- Monsieur Denis TALAGA pour l'achat d'un vélo électrique, ouvrant droit à une subvention de 100 euros,
- Madame Marie Lise BOURGHELLE pour l'achat d'un vélo électrique, ouvrant droit à une subvention de 100 euros.

= > Adopté à l'unanimité.

5. CCCO - Mise à disposition d'un service d'élagage

Dans le cadre de son schéma de mutualisation, la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent propose de mettre à disposition des communes son service d'élagage composé d'un chef d'équipe et de deux agents formés et équipés pour l'exercice de leurs missions.

Compte-tenu de l'intérêt évident pour la commune de Rieulay de bénéficier de cette mise à disposition dans la mesure où elle ne dispose pas en son sein d'un tel service et qu'elle est tenue d'externaliser cette prestation,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré a autorisé Monsieur le Maire à solliciter la mise à disposition d'un service d'élagage par la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent et à signer la convention définissant les conditions de la mise à disposition d'u service d'élagage de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent.

= > Adopté à l'unanimité.

❖ QUESTIONS DIVERSES

6. ADIL - Bilan d'activités 2022 (bilan présenté sur table)